



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 3 juin 2025

N° 86 /H030

Commission Territoires

Programme statistique 2025
--

Sommaire

Services producteurs intégrés dans ce programme :

INSEE Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR) Département de l'action régionale (DAR).....	3
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR Direction générale des collectivités locales (DGCL) Département des statistiques locales (DESL).....	5
Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) Service de l'Information Forestière (SIF) Direction des données, des cartes, de la forêt et des territoires (DDC).....	8
Annexes. Textes des avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	9

Pour information :

Des programmes de travail d'autres services producteurs peuvent concerner le champ de cette commission mais sont présentés dans d'autres commissions du Cnis, notamment :

- les programmes du Département de la démographie et du Département des prix à la consommation et des enquêtes ménages de l'Insee, qui sont présentés dans le programme de la commission « Démographie et questions sociales »
- le programme du Département Emploi et revenus d'activité de l'Insee, qui est présenté dans le programme de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »
- le programme du Département des études et statistiques fiscales (DESF) de la direction générale des finances publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie et des Finances, qui est présenté dans le programme de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : Avis généraux

TER : commission Territoires

Les textes des avis généraux, des avis de la commission Territoires et des avis cités dans ce programme figurent en annexe.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
Département de l'action régionale (DAR)

0. Orientations pour 2025

L'activité du Département de l'Action régionale (DAR) est largement orientée vers les études : réalisation d'outils et élaboration de méthodologies par la Division Statistiques et analyses urbaines (DSAU), réalisation d'études, coordination des travaux des Services études diffusion (SED) en région, pilotage des investissements réalisés par les autres Pôles de services de l'action régionale (PSAR) et des travaux des autres pôles. Mais le DAR produit également des données localisées, directement ou *via* ses pôles, à différents niveaux géographiques (par exemple, les données sur les revenus des ménages et la pauvreté, du niveau régional jusqu'aux données carroyées). Il construit des indicateurs à partir des données provenant d'autres producteurs, notamment des indicateurs sur les quartiers de la politique de la ville. Ces travaux permettent d'une part d'alimenter le site insee.fr et d'autre part de répondre à la demande des acteurs publics nationaux et régionaux, et par-delà d'atteindre le grand public.

En 2024, le réseau de l'action régionale est entré dans une mise en tension renouvelée sur les sujets liés à l'analyse des forces et faiblesses économiques des territoires. L'objectif est de mieux répondre aux attentes des publics locaux divers, des acteurs publics au grand public, en articulant mieux la synthèse des diagnostics de l'Insee aux plans national et régional.

Les autres thématiques d'analyse phares ne sont pour autant pas abandonnées ; elles portent toujours sur celles des tendances démographiques et sociales, ainsi que sur les sujets environnementaux et leurs impacts sur les ménages et les entreprises. Un article de blog a été produit sur ce dernier sujet en collaboration avec les Directions régionales des Pays de Loire et de La Réunion. Des publications nationales territoriales ainsi que des opérations coordonnées ont par ailleurs tout particulièrement porté sur les quartiers pauvres, de la politique de la ville (QPV) ou des quartiers aisés, en particulier à l'occasion de la refonte des contours des QPV en 2024 en France métropolitaine.

Des publications ont aussi été produites opportunément pour l'année des Jeux olympiques de Paris, avec une collaboration avec l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (Injep), le pôle de la Base Permanente des Équipements de l'Insee à Limoges et la Direction régionale de l'Insee en Nouvelle-Aquitaine.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;

Refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

En 2025, un travail de géolocalisation des assistants maternels est programmé : il s'agira d'apparier les données de la Base Particuliers employeurs ou de la Base tous salariés avec Fidéli pour améliorer la géolocalisation des assistants maternels.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

La refonte du dispositif Filosofi (fichier localisé social et fiscal) en 2024 permettra d'adapter ce dispositif et de le pérenniser suite à la disparition de la taxe d'habitation, afin de continuer à produire et même enrichir les indicateurs territoriaux sur les niveaux de vie et la pauvreté. En particulier, en plus des indicateurs qui étaient déjà diffusés au niveau des ménages, des indicateurs supplémentaires seront diffusés au niveau individuel. Une première livraison en 2025 ne sera pour autant pas possible, en raison d'un manque de qualité détecté dans les sources palliatives à la disparition de la taxe d'habitation.

La refonte de l'application Base Permanente des Équipements (BPE) a abouti en 2024. La nouvelle application intègre une nouvelle gestion des métadonnées, des contrôles qualité systématisés ainsi qu'une meilleure géolocalisation des équipements. La BPE continuera de s'enrichir de nouvelles sources pour couvrir des thématiques nouvelles : en 2025, les bornes publiques de recharges pour véhicules électriques seront intégrées. [TRT. 2]

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2025 seront poursuivis des travaux engagés en 2024 pour diffuser concomitamment des données sur plusieurs générations de Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En particulier, des méthodes perturbatrices de traitement de la confidentialité (méthode des clés aléatoires, ou *cell key method*) seront mises en œuvre. [TRT. 2]

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Géolocalisation des assistants maternels	Particulier employeur OU Base tous salariés (restreinte aux assistants maternels)	Insee	Fidéli	Insee	Champ du fichier 1

Ministère de l'Intérieur
Direction générale des collectivités locales (DGCL)
Département des statistiques locales (DESL)

0. Orientations pour 2025

Le département des études et des statistiques locales (DESL) de la direction générale des collectivités locales (DGCL) recueille, contrôle, traite et analyse des données provenant essentiellement de sources statistiques administratives dans le domaine des collectivités locales : finances et fiscalité locales, suivi des agents de la fonction publique territoriale, suivi des évolutions des structures territoriales. Il répond aux demandes internes sur ces domaines et exploite les sources statistiques disponibles en mettant à disposition les résultats, données et études produites sur ces thématiques.

Le département a en outre la responsabilité du système d'information sur l'intercommunalité Banatic qui a fait l'objet d'une refonte en 2024. Certains sujets relatifs à la cohésion et l'aménagement du territoire sont également pris en compte, comme les travaux autour de la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) ou également de la révision des quartiers de la politique de la ville (QPV) [TRT. 2]. Par ailleurs, le chef du DESL est co-rapporteur de deux instances au sein du Cnis (commission territoires et commission nationale d'évaluation du recensement de la population, la Cnerp).

En 2025, outre ses productions régulières et ses études thématiques ponctuelles, les travaux du SSM collectivités locales mettront l'accent sur différentes dimensions.

- Il s'agira tout d'abord de mieux valoriser les études réalisées auprès des utilisateurs et décideurs, notamment dans les collectivités locales. Les études seront donc accompagnées d'infographies, systématiquement relayées sur les réseaux sociaux. De même, des webinaires de présentation seront organisés. En outre, le département DESL investira dans la réalisation d'outils de data-visualisation.
- Ensuite, dans le domaine des finances et de la fiscalité locales, le fil rouge des études visant à analyser les disparités de situation financière des collectivités en fonction de caractéristiques sociales, économiques ou géographiques se poursuivra, à travers une étude de synthèse qui identifiera les facteurs socio-économiques les plus discriminants dans les finances locales. S'agissant de la fonction publique territoriale, l'année sera marquée par la reprise, au sein des publications statistiques, d'ouvrages de références comme le Rapport Social unique (RSU) 2023, ou encore l'Index Égalité Hommes/Femmes.
- La coopération avec le SSP sera renforcée, à travers une démarche de mutualisation des données sur les dépenses des collectivités locales, qui seront mises à disposition des SSM utilisateurs, la réalisation d'études en collaboration avec les directions régionales de l'Insee ou encore la participation à l'*Insee Références* sur les services publics prévu en 2026.
- Enfin, l'année 2025 verra la fin des travaux de migration de SAS vers R des programmes de traitements statistiques utilisés par le département.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Après une première diffusion en 2024 sur les millésimes 2021 et 2022, les travaux d'exploitation des résultats issus du rapport social unique (RSU) 2023 seront reconduits afin d'en diffuser une synthèse nationale qui revêtera le statut de publication statistique. Les indicateurs exploités apportent de nombreuses informations sur les conditions d'emploi dans la fonction publique territoriale, les promotions, l'accès à la formation, ou encore les motifs d'arrivée ou de départ. **[SERPU. 9]**.

Parallèlement, suite à la mise en place de traitements statistiques spécifiques en sortie du RSU 2023 dans le cadre de l'élaboration de l'index sur la mesure des disparités femmes/hommes au sein des collectivités locales de plus de 40 000 habitants, cette source sera exploitée et fera l'objet d'une publication mi-2025.

Enfin, après sa refonte et son déploiement en 2024, l'application Banatic sur le suivi des intercommunalités connaîtra de nouvelles évolutions fonctionnelles en 2025. Cette base constitue la référence pour le suivi du périmètre des intercommunalités ainsi que des compétences qu'elles exercent ou délèguent **[AVG. 8] [TRT. 5]**.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Dans le domaine des travaux statistiques relatifs aux finances et la fiscalité locales, plusieurs investissements nouveaux sont prévus en 2025. En premier lieu, le DESL poursuivra ses analyses sur les disparités de situation financière entre les collectivités locales, selon leurs caractéristiques démographiques, sociales, économiques ou géographiques. Après plusieurs études sur les finances des communes rurales, résidentielles ou touristiques, d'autres études s'attacheront à décrire les disparités de situation selon la richesse des habitants ou le dynamisme démographique. Une étude de synthèse multifactorielle sera conduite afin d'identifier les facteurs économiques et sociaux qui influent le plus sur ces disparités **[TRT. 2]**.

Ensuite, des investigations méthodologiques seront menées afin de déterminer la faisabilité d'études ultérieures à forte complexité et à vocation évaluative. Ces investigations porteront sur la sensibilité des recettes des collectivités à la conjoncture économique, compte tenu du fait que certaines dotations de l'État (fraction TVA, droits de mutation) soient elles-mêmes assises sur des critères liés à la conjoncture. Elles viseront également à éclairer les effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE¹ sur les dynamiques territoriales en matière de construction de logements ou de création d'entreprises **[TRT. 2]**.

Enfin, dans le domaine des travaux statistiques relatifs à la fonction publique territoriale, le chantier de l'expertise des données issues de Siasp 2023 puis 2024 va se poursuivre avec l'objectif de raccourcir les délais de diffusion des données annuelles sur l'emploi dans la fonction publique territoriale **[SERPU. 9]**.

¹Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Après sa refonte et son déploiement en 2024, le SSM Collectivités locales, poursuivra l'administration de la base Banatic, base de référence sur le contour des intercommunalités et les compétences exercées. Cette base devrait connaître quelques évolutions en 2025, qu'il conviendra d'accompagner auprès des utilisateurs, notamment les correspondants en préfectures

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La valorisation des travaux et études réalisée par le SSM Collectivités locales constituera un axe fort de ses orientations en 2025. Plusieurs actions seront menées à cet effet : organisation de webinaires de présentation d'études auprès des utilisateurs, réalisation d'infographies accompagnant la diffusion des publications et relayées sur les réseaux sociaux. Un investissement dans la data-visualisation et la réalisation de vidéos de présentation sera également mené, à titre exploratoire **[AVG. 11]**

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Sans objet

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
Service de l'Information Forestière (SIF)
Direction des données, des cartes, de la forêt et des territoires (DDC)

La conduite l'enquête « inventaire forestier national » aura lieu en 2025 comme prévu lors du renouvellement de la labellisation de cette enquête en 2021.

Depuis 2023, cependant quelques informations supplémentaires sont collectées, au sujet du renouvellement des peuplements forestiers et à la pression des grands ongulés. En 2024, l'IGN a déjà publié quelques résultats issus de la valorisation de cette collecte d'information. Cette information sera enrichie en 2025. Cela vient en appui aux politiques publiques liées au renouvellement de la forêt française et au maintien de l'équilibre forêt-gibier.

L'IGN poursuit également l'élargissement de la diffusion des résultats de l'enquête via l'Observatoire des forêts françaises lancé à la mi-2023 en y incluant des services complémentaires de type « La forêt de mon territoire » (<https://foret.ign.fr/mon-territoire>) et des analyses et des synthèses élaborées en s'appuyant sur l'enquête « inventaire forestier national ». Courant janvier 2025, l'Observatoire des forêts françaises prendra une adresse .gouv.fr.

Annexe 1 – Avis généraux

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG 11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 – Avis de la commission Territoires

Observer la diversité et les spécificités des territoires

TRT 1. Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales

Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.

Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, zones à forte vulnérabilité en matière de biodiversité et d'eau...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées, sur les territoires pertinents.

Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infranationale.

TRT 2. Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires

L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou péri-urbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire. Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements, aménités environnementales, etc.

À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs selon cette définition par type de territoires, selon différentes dimensions : disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).

Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données de contexte mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).

TRT 3. Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outre-mer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français.

TRT 4. Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières

Comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires français frontaliers nécessite de définir et de caractériser ce qui fait la spécificité de fonctionnement des territoires frontaliers et quelles sont leurs problématiques propres.

Le Conseil appuie les travaux visant à quantifier le nombre de travailleurs frontaliers sortants ou entrants. Il recommande de mener des travaux méthodologiques visant à faciliter l'analyse des territoires frontaliers et de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de ces données sur les travailleurs frontaliers (en particulier le pays d'origine de leurs revenus) et plus généralement des habitants de ces territoires.

Le conseil préconise de réaliser des études comparatives des territoires frontaliers avec leurs voisins européens (par exemple, meilleure connaissance des revenus des deux côtés de la frontière) et d'éclairer des problématiques de ces territoires en les plaçant dans leur contexte géographique (marchés du foncier et mobilités résidentielles, offre en services de santé, pénurie de main-d'œuvre côté français du fait de l'attractivité du territoire européen voisin, etc.).

Connaissance des collectivités territoriales

TRT 5. Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales

Le conseil constate les efforts des acteurs publics nationaux ou locaux pour donner plus de visibilité à leurs travaux sur la connaissance des collectivités territoriales. Il recommande de progresser dans l'harmonisation des données produites par les différents acteurs et l'élaboration de cadres communs avec les collectivités territoriales.

Il préconise également d'approfondir la valorisation des statistiques déjà disponibles de dépenses par fonction (ex. : dépenses d'action sociale), et d'accompagner le développement de nouvelles statistiques (budgets verts, etc.) afin de mieux mesurer les disparités entre les collectivités territoriales, en particulier en fonction de leur taille, et d'éclairer les politiques publiques locales en faveur de la transition écologique (politiques alimentaires, économie circulaire, déchets, eau...).

Le conseil invite les producteurs à poursuivre la mobilisation des sources permettant d'identifier et suivre les caractéristiques et activités des entreprises publiques locales (EPL), en concertation avec la fédération des élus des entreprises publiques locales.

Vivre et se déplacer sur les territoires

TRT 6. Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

TRT 7. Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires

La mobilité des personnes est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Elle renvoie à la question des transports qui structurent le territoire et à la mise en œuvre des politiques d'accessibilité et d'aménagement.

Le Conseil prend note de l'existence de nombreuses sources de données relatives aux déplacements domicile-travail des personnes. Il préconise d'enrichir les données relatives aux déplacements domicile-travail de longue distance et aux déplacements hors domicile-travail. La mobilité des étudiants, des retraités et des touristes mériterait d'être mieux documentée. Il suggère de mobiliser les sources de données existantes, y compris les données privées, et d'identifier les informations à recueillir pour tenir compte de l'ensemble des flux de personnes et pouvoir éclairer l'impact des mobilités sur l'action publique locale d'aménagement des territoires.

Il renouvelle sa demande de mieux mettre à disposition et harmoniser les données sur les infrastructures et services de transports offerts sur chaque territoire, en particulier les infrastructures dédiées aux modes actifs ou partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service...), afin de permettre un meilleur suivi des effets des politiques publiques locales visant à décarboner les mobilités.

TRT 8. Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages

Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, affecte différemment les professions et les territoires. Certaines catégories de ménages, pour lesquels le télétravail est une option possible, peuvent être enclins à adopter des stratégies résidentielles qui auront des répercussions sur les équilibres et complémentarités entre les territoires. D'autres facteurs influencent également ces choix résidentiels : offre de transports, taux d'intérêts, prix du foncier, offre de formation initiale, attractivité des marchés locaux du travail, etc.

Le Conseil salue les travaux du système statistique public pour suivre le développement du télétravail et les trajectoires résidentielles des ménages depuis la crise sanitaire. Il recommande de mobiliser et enrichir les sources de données existantes pour identifier les territoires en croissance ou en décroissance démographique et mesurer les impacts économiques et environnementaux de ces trajectoires.

Mieux connaître les économies territoriales

TRT 9. Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation.

Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux de comparaison spatiale des prix menés par l'Insee et encourage à mobiliser toutes les données disponibles (y compris données de caisses, données des fournisseurs de gaz et d'électricité) permettant une comparaison des prix par territoires à un niveau plus fin.

Il préconise d'engager des travaux d'élaboration de budgets des ménages et d'observer leur consommation, en particulier les consommations d'énergie, à l'échelle territoriale.

TRT 10. Décrire les marchés immobiliers locaux

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locatifs locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.

Annexe 3 – Avis cités dans ce bilan et relevant d'autres commissions du Cnis

Commission Services publics et services aux publics

SERPU 9. Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des conditions de travail et d'activité du personnel des services publics et de leurs conséquences sur la qualité de service et leur évolution. De manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services publics en termes d'emploi, de rémunération et d'activité, en regard de la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics, de la reconnaissance de leurs missions et du sens que ces personnels donnent à leur travail. Le Conseil encourage à cette fin la poursuite d'enquêtes, ainsi que la mobilisation et les appariements des sources administratives.